



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

# Intégrer la biodiversité et la gestion rationnelle des pesticides dans l'agriculture pour la mise en oeuvre des accords multilatéraux sur l'environnement



©FAO/R.Hahn

La biodiversité est la base de l'agriculture. Elle comprend toutes les plantes et tous les animaux qui fournissent de la nourriture, des aliments pour animaux, du carburant et des fibres, ainsi que les organismes beaucoup moins visibles, tels que les champignons, les bactéries et les insectes essentiels au maintien des systèmes de production agricole.

De nombreux éléments clés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture sont en déclin. Cette tendance est due à de nombreux facteurs, tels que les changements d'utilisation des terres et de l'eau, la surexploitation, le changement climatique et la pollution, y compris la pollution agrochimique. Une application inappropriée de pesticides constitue une menace grave pour les organismes vivants dans les écosystèmes terrestres et aquatiques,

y compris les insectes utiles dans les champs agricoles, tels que les pollinisateurs et les ennemis naturels des organismes nuisibles.

Pour relever ces défis, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) participent à des accords multilatéraux sur l'environnement (AME), pertinents pour une gestion rationnelle des pesticides et de la biodiversité. Financée par l'Union européenne, la troisième phase du programme de renforcement des capacités lié aux AME dans les pays ACP, connue sous le nom d'AME ACP 3, renforce les capacités institutionnelles et techniques pour faciliter et améliorer la mise en œuvre effective de ces accords juridiquement contraignants qui contribuent de manière significative à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 des Nations Unies.

## INTERVENTIONS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA FAO

Dans cette troisième phase, le programme poursuivra ses efforts d'amélioration de la gestion des pesticides appliqués dans la production agricole. Il aidera les pays à développer un environnement institutionnel et politique propice à l'utilisation durable et à la conservation de la biodiversité dans l'agriculture. L'AME ACP 3 facilitera également la transition vers des systèmes plus durables, résilients et productifs en encourageant l'application de pratiques et d'approches écologiquement durables.

### Objectifs

Le programme ACP AME 3 a pour objectif global de promouvoir la durabilité environnementale dans les pays ACP en renforçant la gouvernance environnementale et la mise en œuvre des AME.

Pour atteindre cet objectif, le programme vise à :

- Renforcer le respect et l'application des AME relatifs à la biodiversité et aux produits chimiques et déchets dangereux.
- Intégrer la biodiversité et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans les politiques et programmes agricoles.

- Renforcer les services de vulgarisation pour améliorer et étendre l'application des pratiques et approches écosystémiques sur le terrain.
- Aider les agriculteurs à passer à des systèmes de production agricole plus durables et plus résilients sur le plan environnemental.
- Améliorer la collaboration régionale et la diffusion des meilleures politiques et pratiques dans les pays ACP.
- Renforcer les synergies et une collaboration accrue entre la Convention sur la diversité biologique (CDB) et les conventions sur les produits chimiques pour accroître leur efficacité.

### Partenariats

Le programme ACP AME est un partenariat conjoint entre :

- L'Union européenne;
- L'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique;
- le Programme des Nations Unies pour l'environnement;
- L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Le programme est mis en œuvre en collaboration avec les communautés économiques régionales et les secrétariats des conventions cibles.



## CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



### CONTRIBUTION À L'AGENDA MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ

L'AME ACP 3 contribuera de manière significative à la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui devrait être adopté par la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention (COP 15) sur la diversité biologique en 2021.

Le programme contribuera notamment à :

- Intégrer la biodiversité et la gestion rationnelle des pesticides dans les politiques, programmes et stratégies agricoles nationaux.
- Promouvoir l'adoption d'approches écosystémiques dans l'agriculture pour l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité, la résilience climatique et la lutte contre la désertification.
- Partager et transférer largement les meilleures pratiques fondées sur des données probantes relatives à l'application de pratiques écosystémiques qui appuient la gestion de la biodiversité dans l'agriculture.
- Préparer les pays ACP aux réunions AME COP.

## RÉSULTATS DU PROGRAMME À CE JOUR

Au cours des deux phases précédentes, le programme a renforcé l'institutionnalisation des AME aux niveaux national et régional en renforçant les capacités des organes nationaux et des institutions régionales et en encourageant la collaboration entre eux.

En conséquence, l'AME ACP a contribué à réduire les risques des pesticides pour la santé humaine et l'environnement, à promouvoir la durabilité environnementale dans l'agriculture et à ralentir la perte de biodiversité dans les pays ACP.

Parmi les étapes clés figurent:

- Au niveau régional, élaboration de lignes directrices pour harmoniser l'homologation des pesticides, de documents d'orientation technique pour intégrer les services écosystémiques et la biodiversité dans l'agriculture, et de stratégies traitant des pesticides extrêmement dangereux (HHP).
- Développement et diffusion de matériel/outils d'éducation et de formation, y compris le manuel de formation sur l'agrobiodiversité pour les groupes d'agriculteurs en Afrique de l'Est; la boîte à outils pour l'homologation des pesticides pour les registraires de pesticides du monde entier; et le diplôme de troisième cycle en gestion des risques liés aux pesticides (Université du Cap).

- Renforcement des capacités en matière de réglementation des pesticides et mise en œuvre des trois conventions chimiques pour plus de 3 200 bénéficiaires (fonctionnaires gouvernementaux, société civile, secteur privé, associations d'agriculteurs et communautés rurales et minières) de 35 pays.
- Les progrès en matière de réduction des risques liés aux pesticides incluent l'élimination de plus de 1 100 tonnes de pesticides périmés d'Afrique et des Caraïbes; et l'identification des HHP dans dix pays ACP avec des mesures d'atténuation des risques entreprises par cinq pays.



## Contacts

Kim-Anh Tempelman, chargée de projet,  
Production végétale et protection des plantes  
Ressources naturelles et production durable

[Pesticide-Management@fao.org](mailto:Pesticide-Management@fao.org)

<http://www.fao.org/biodiversity/en/>

Organisation des Nations unies  
pour l'alimentation et l'agriculture  
Rome, Italie

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de la FAO et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.



**ONU**   
programme pour  
l'environnement



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence [CC BY-NC-SA 3.0 IGO](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/)